

ASSEMBLÉE COMMUNALE

qui fut confié au Bureau cusait un déficit Nusbaumer, de Delémont. Un crédit de Fr. L'assemblée a tion d dernière 481'240.- aux Les citoyens terminer le plan d'aménagement local, travail Les taxes assemblée communale s'est tenue en présence d'une cinquantaine de personpart également passe de 8'400.-, dépenses présumé ont accepté le budget communal 1978 habituelles n'ont pas été basé sur une quotité la taxe de base pour la consommavoté un crédit de Fr. d'urbanisme de représentant la part commuet 40.-Fr. Fr. 478'080.-3'160.- avec 60.-. de de 2,4. M. Dominique Hr. modifiaux re-13

BRANCHE B : celle de Germain Steulet, agriculteur, de Bernard Steulet, employé de Michel Steulet, mécanicien à Rossemaison

également

été au

voté pour la

torestier

ment des bourses d'apprentissage et d'études, plus a-

de vie actuelles. Ce nouveau ba-

également approuvé un nouveau règle-

aux conditions

ne. Ainsi, pour reme tient compte

nn

du

revenu imposable et de

la fortu-12'000.-

ımposable

Fr. Fr.

450.- si

un requérant aura droit à

classes

à l'exterieur

un apprent1,

a)

1'000.- si l'étudiant fait

'il s'agit d'un

remboursable

en dix ans

а

été promis.

Les citoyens ont

restier et par des subventions. Un emprunt fédéral,

La dépense sera couverte

Montchaibeux

et

1e

goudronnage du chemin

par le fonds fo-

Vallée,

fut encore accepté à autre crédit, de

a)

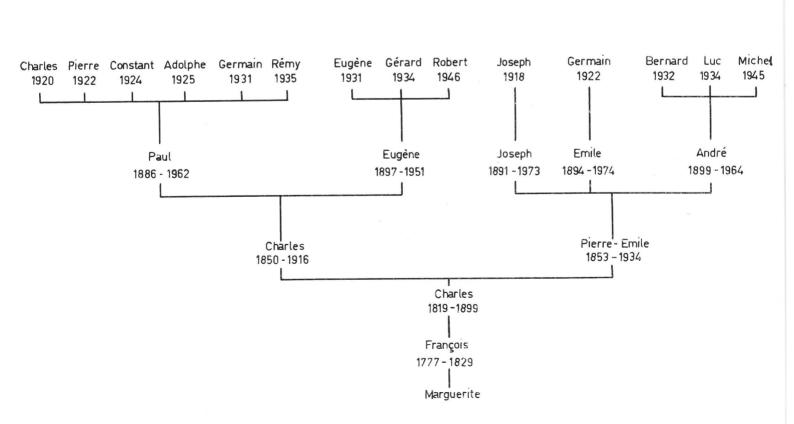
l'étude du projet de station d'épuration de la

Fr. 170'000.-

cette fois,

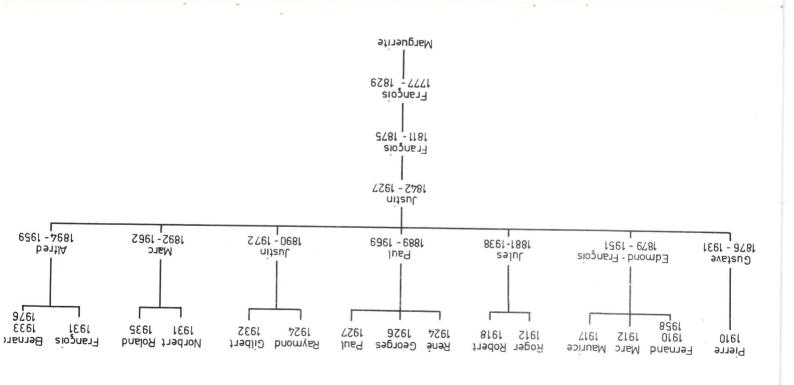
l'unanimité par l'assem-

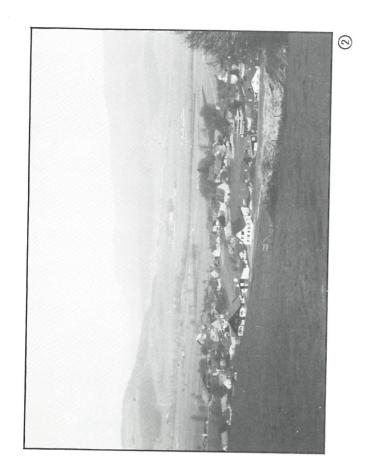
construction d'un chemin



Branche A : celle des frères Steulet, industriels de Gilbert Steulet, agriculteur de Roland Steulet, chef du personnel de Maurice Steulet, chef du personnel

de Marc Steulet, retraité, tous domiciliés à Rossemaison





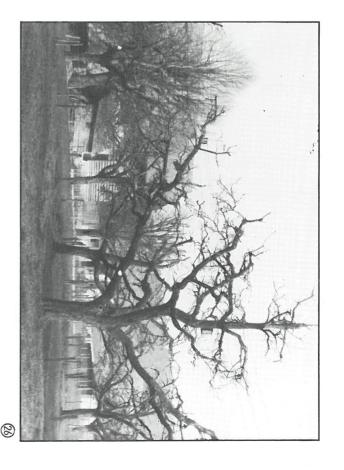


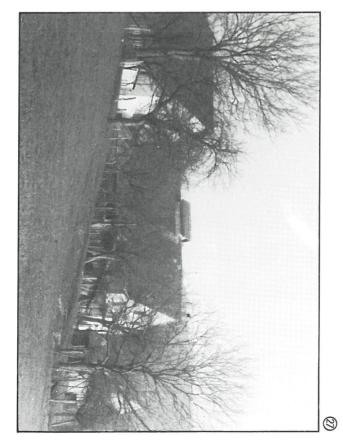
ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Le 2 février, les ayants droit en matière bourgeoise se sont réunis pour traiter, entre autres de la vente des terrains. Ils ont décidé de limiter la vente à une ou deux parcelles par année aux personnes n'habitant pas la localité, en raison surtout de l'amenuisement de la surface à bâtir. Un nouveau règlement a été adopté concernant les ventes de terrain à des non-bourgeois domiciliés au village depuis 5 ans au moins, pour celles qui ont perdu leur droit de bourgeoisie par mariage, ainsi que pour les bourgeois qui n'ont pas leur domicile fiscal à Rossemaison.

ÉLECTIONS

Rais, respectivement vérificateur et suppléant, avec tour de scrutin, furent MM. Gabriel Renggli et Raymond et Raymond Rais comme candidats. Les élus, au premier mouvement Unité populaire, avec MM. Gabriel Renggli le poste de vérificateur, la troisième émanant du cateur et de suppléant. La deuxième portait l'en-tê-Zürcher et Pierre Fringeli pour les postes de vérifi-Comité de soutien, avec les candidatures de MM. André cembre 1976. Trois listes furent présentées. Une par dans cette commission de M. Francis Cuttat, élu en déqui s'est déroulée le 8 novembre. Opposé à M. Francis te Liste d'expérience, avec Melle Arlette Lachat pour Marcel Métille et de l'impossibilité de fonctionner le 23 avril 1978 à la suite de la démission de M. Une nouvelle élection complémentaire pour la Commisété élu par 115 voix contre 71 à M. Besnard. Francis Cuttat, sur la liste Unité populaire qui a Besnard, présenté par Comité de soutien, c'est M. Deux candidats étaient en lice pour cette élection poste de conseiller communal était à repourvoir. octobre 1977, où M. Après les élections complémentaires à la mairie du 2 de vérification des comptes communaux a eu lieu Germain Chenal fut élu maire, un



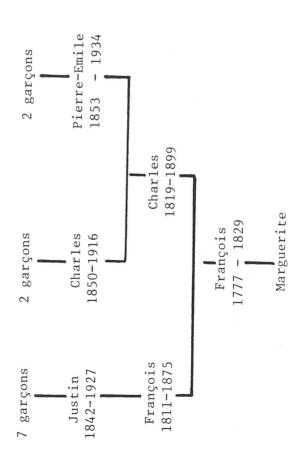


Les Familles Bourgeoises de Rossemaison

En limitant ces quelques repères généalogiques aux seules familles bourgeoises vivant encore actuellement à Rossemaison, j'ai été arbitraire car, en fait, les registres bourgeois contiennent bien d'autres noms. Poursuivre ces recherches suppose une étude très attentive des séculaires registres de baptême conservés aux archives paroissiales de Courrendlin et des travaux semblables aux archives de l'Ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy. Présentement, aucune découverte importante ne permet de compléter les informations fournies dans le premier numéro de cette revue sur la famille Steulet.

FAMILLE S T E U L E T

Tableau schématique de base



57 et 52 voix. MM. Zürcher et Fringeli ont obtenu 23 et 31 voix, alors que Melle Arlette Lachat récoltait 10 voix. La Commission de vérification aura la formation suivante jusqu'en 1980: MM. Pierre Miserez, Paul Probst, Gabriel Renggli, vérificateurs, et Raymond Rais en tant que suppléant(remplace M. Probst élu en 1976).

LES DEUILS

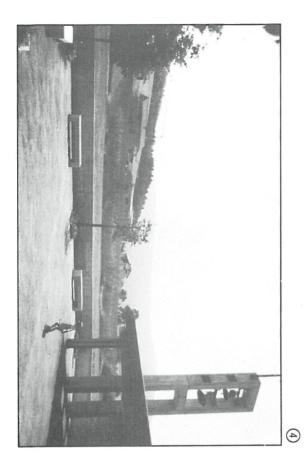
Quatre décès ont frappé des familles du village depuis cès de M. René Hamel, entrepreneur, à l'âge de 63 ans, blirent peu après au village où M. Hamel fonda sa pro-Le 23 décembre, on apprenait avec consternation le déaprès une quinzaine de jours d'hospitalisation seulepre entreprise de maçonnerie. De caractère gai, homme Jouissant d'une excellente santé, M. Hamel fut frappé qu'il retrouvait pour disputer des parties de cartes. Cuttat, de Rossemaison en 1939. Les conjoints s'étad'une attaque que rien ne laissait prévoir et qui nément. M. Hamel était né à Courtedoux en 1915. Après jovial, le défunt possédait un large cercle d'amis cessita son hospitalisation. Malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il devait décéder la veille de un apprentissage de maçon, il épousa Melle Marie la parution du dernier bulletin.

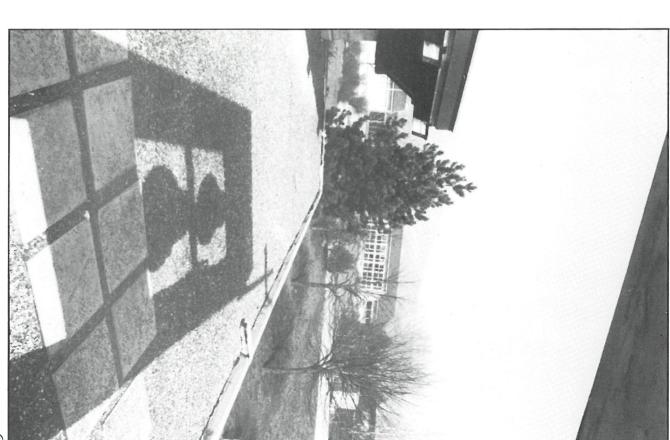
Le 12 février, la population du village apprenait le décès de Mme Marie Buchwalder, née Kammermann. M. et Mme Buchwalder étaient établis à Rossemaison depuis 1936 où ils élevèrent une famille de 5 enfants. Il y a une douzaine d'années, elle eut droit à une retraite bien méritée qu'elle coula en compagnie de son époux jusqu'au décès de ce dernier il y a 5 ans. Soisnée pas sa fille établie à Bassecourt, elle émit le voeu de retourner à Rossemaison et c'est là, entourée de tous les siens, qu'elle devait rendre le dernier soupir. Personne tranquille et serviable, Mme Buchwalder était unanimement appréciée au village et

chacun conservera d'elle le meilleur souvenir.

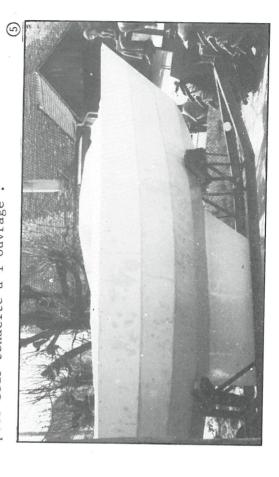
Le 20 avril, on apprenait le décès de Mme Mathilde Steulet, de Moutier, âgée de 75 ans, veuve de M. Marc Steulet et maman de M. Roland Steulet, membre de notre groupement. Née à Rebeuvelier et après avoir séjourné à Mettemberg et Rossemaison, Melle Charmillot fit la connaissance de M. Marc Steulet, de Rossemaison, qu'elle épousa en 1921. Le couple s'établit définitivement à Moutier pour y élever une famille de 4 enfants.

Le 29 avril, on annonçait le décès de Mme Anna Cuttat-Hotz, de Courrendlin, épouse de M. Emile Cuttat, originaire de notre village, belle-soeur de Mme André Cuttat-Kohler. Inscrite comme donneuse de sang, elle reçut il y a quelques années la médaille d'or des donneurs de sang. Tombée malade il y a quelques mois, elle fut soignée avec patience par son époux. Elle s'endormit paisiblement après une vie de travail et de dévouement chrétien.





ge du bateau complet, raison pour laquelle l'assemblage au montage des cabines. En effet, la hauteur de la porson, prend forme (photo). La coque et la quille lestée Mis en chantier à Pâques 1977, le bateau que construisent trois jeunes gens, Jean-Pierre Greppin, son frère un hangar à l'extérieur de la maison pour procéder les jeunes navigateurs s'exerceront et testeront leur te de la grange supérieure ne permettra pas le passasubira un léger contretemps. Une fois terminée, l'em-Steulet (voir le dernier bulletin RNV) sont actuelletaille attend les constructeurs qui devront construiment terminées. Avec ses 2m,80 de largeur et ses 8 m. bablement en été 1979. Bravo à ces trois jeunes gens de longueur, le bateau a été déménagé dans la grange bateau avant le départ pour la grande aventure, prore Johny, de Delémont et Gilles Steulet de Rossemaiqui ont été fabriquées dans la grange de M. Maurice barcation sera conduite sur les côtes françaises où tions extérieures et à l'aménagement des cabines et réservoirs d'eau potable. Toutefois, un problème de supérieure de la maison afin de procéder aux finipour leur ténacité à l'ouvrage !





THÉÂTRE - UN TITRE QUI "ATTIRE" DU MONDE

die sous la direction de M. Germain Chenal qui, en présentés ces deux dernières années, les acteurs ama-Après La Puce à l'Oreille et Je veux voir Mioussov présentée une quatrième fois avec autant de succès. à la demande d'un nombreux public, la pièce a été passer des Nanas, a fait trois fois salle comble et, Depuis longtemps, le théâtre fait partie de l'animala région, contribué à sortir des chemins battus le troupe. Il a, par le choix de comédies inédites dans depuis près de dix ans, maintenir la renommée de la tant qu'acteur, animateur et metteur en scene a su, teurs se sont attelés cet hiver à une nouvelle comé-La comédie de Jean des Marchenelles, Un ne peut se fait se déplacer autant de monde ? On ne peut le dire. titre de la pièce ou la qualité du spectacle qui a teur a obtenu un succès sans précédent. Etait-ce le tait peut-être exceptionnel, la petite troupe amation culturelle du village. Mais, cette année, c'éthéâtre populaire très en vogue dans nos villages

Voici la trame de cette comédie qui a été présentée les 8, 15, 22 et 29 avril 1978.

Sur scène, au lever du rideau, deux vieux frères célibataires se faisant plutôt aigrement des reproches
quant aux causes de la monotonie de leur existence,
tout en souhaitant une présence féminine dans la maison. Et, voilà qu'un beau matin, une jolie Martiniquaise débarque chez eux sans crier gare et prétend
s'y installer. Trompée par la lecture d'une petite
annonce offrant un séjour AU PAIR, la jeune créole,
pas très calée en français, croit que l'annonceur est
un père adoptif en puissance. Nos deux célibataires
affolés ne savent comment se dépêtrer de la situation.
Le troisième frère tombe au beau milieu de l'imbroglio
qui ne fait que croître, car trois jeunes gens, deux

celle-ci et autoriser la commune à entreprendre tous les travaux nécessaires pour assurer l'alimentation de la fontaine sur le Courtil.

De son côté, la municipalité dut lui donner une indemnité de Fr. 50.- ..., comme proposé lors de l'assemblée communale du ler mai 1886.

pour l'eau que les tuyaux des fontaines n'absorbent de l'eau meilleure et le 8 février 1896, M. Cuttat, ne sont plus aussi graves qu'autrefois. de un peu sèche, des problèmes se posent, mais ils singulièrement éloigné. Certes, lors de chaque périopuis cette époque, le spectre du manque d'eau s'est ceptèrent de céder 50% du débit de leur source et degnée. Moyennant une indemnité de Fr. 9'500.-, ils acque la convention avec les frères Fähndrich fut si-Corbions, près de Châtillon. C'est en septembre 1934, communal et, surtout, le captage de la source des eau ne cessèrent qu'avec l'installation du réseau lieu dit les Clos Leuchu et on recommença à évoquer pas et qui découlent sur son fonds vers la source av administrateur postal à Delémont, réclamait Fr. 50.-Un an plus tard, l'assemblée décidait de rechercher les accords antérieurs. En fait, ces luttes pour l'

G. Lovis

Entreprise de transports

ROLAND HAMEL





n'ont d'ailleurs pas passée dans le journal qui a dontranquilles, suite à cette fâcheuse annonce... qu'ils

né leur adresse par erreur.

de cette invasion avant qu'on en connaisse les rai-De multiples situations rocambolesques résulteront

sons réelles ...

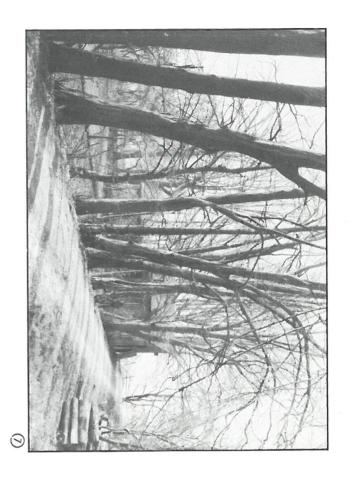
vestissent à leur tour la villa de ces messieurs si jeunes filles incommes et une baronne farfelue in-

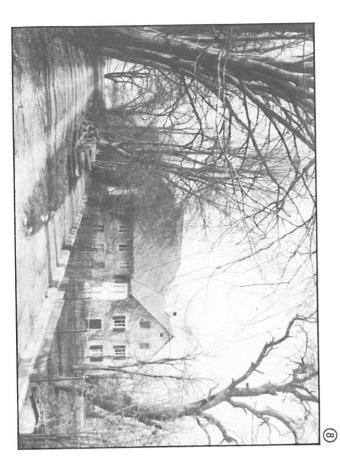


8

in he peak se poresendo Marinas

9





Eugène Cuttat, Joseph Chariatte, maçon, et Charles Steulet, receveur, acceptèrent de prendre l'affaire en mains.

Et dès lors les choses ne trainèrent plus. Une semaine plus tard, le conseil décida que la nouvelle fontaine vers la croix devait être posée près de la haie de François Cuttat, maréchal, vis-à-vis de Bernard Chariatte. Le bassin à commander de suite devait mesurer trois mètres de long, sur un de large et 65 centimètres de haut, on prévoyait que la borne fontaine serait en fonte.

marché pour un bassin de fontaine. La fabrication fut difficultés sur le point de naître au sujet d'une mais il n'en fut pas ainsi. En 1888, le juge d'inste et se réjouir de cette amélioration importante, tits auges. Toute la population aurait dû être contenmont. Pour Fr. 495.-, il fit deux grands et deux peconfiée à Jean Richterich, tailleur de pierre à Delégé d'écrire à un tailleur de pierre pour venir faire paru dans la Birseblatt, car le ler mars on fut oblibirse blatte de Laufon. Nul ne fut attiré par l'avis Une annonce fut insérée dans le Démocrate et sur la avait proposé à la municipalité d'acheter sa source. commune il y a environ deux ans au sud du village. Sesource alimentait la fontaine publique établie par la mé Cuttat au lieu dit Fenatte sur le Courtil. Cette source d'eau qui jaillit sur la propriété du prénomfils de feu Joseph. Il s'agissait de couper court aux aussi céder une seconde source située non loin de à perpétuité de la source que cette corporation a cap-Auguste Cuttat dut céder à la commune la jouissance fut rejetée. Une procédure fut alors engagée et le titre de dommage et intérêt, mais cette proposition Deux citoyens proposèrent de lui donner Fr. 50.- à lon les procès-verbaux des assemblées, Auguste Cuttat le conflit qui opposait la commune à Auguste Cuttat, truction du district de Moutier dut intervenir dans tée lors de l'établissement de la fontaine. Il dut 19 avril 1888, le juge trancha ainsi la question.

Invoquant des articles légaux relatifs à la lutte conconstructions et condamna la commune à payer tous les sition de laisser la question dans le statu quo, sauf lémont et Courrendlin et l'autre dans le quartier sud Les plaignants, Charles Cuttat, forestier d'arrondis-Clémençon, maire, François et Pierre Cuttat, cultivateurs, avaient donc réussi à forcer leurs concitoyens à accepter la construction de ces deux nouvelles fontaines. La lutte dura donc depuis le 15 mai 1863 jusà transporter le bassin de fontaine dit vers la croix olacées l'une vers l'embranchement des chemins de Dedans un endroit plus central. Les opposants ne voulula commission qui sera nommée pour exécuter les travaux. Il donnait également l'ordre d'aviser de suite tre les incendies, il ordonna à la commune de Rossepréfectoral, les citoyens se réunirent pour discuter de l'affaire. Un membre de l'assemblée fit la propomaison d'établir deux nouvelles fontaines publiques du village, à l'endroit jugé le plus convenable par aux mesures à prendre pour couvrir les frais de ces qu'au 23 octobre 1885 ! Deux mois après le jugement sement, Bernard Chariatte, ancien régent, Fidèle frais de l'affaire, soit une centaine de francs.

Le 7 février 1886, les personnes désignées vinrent devant l'assemblée pour avouer qu'elles n'avaient rien pu faire pour le motif que l'hiver a été très rigoureux. Elles n'avaient pu se rendre sur les lieux pour remplir leurs missions...

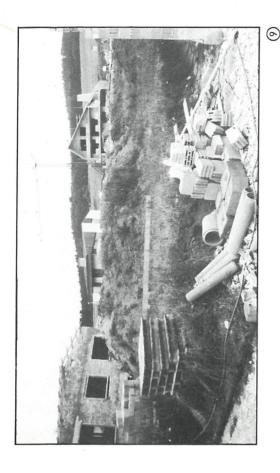
bandonner séance tenante. On dut alors convenir qu'il

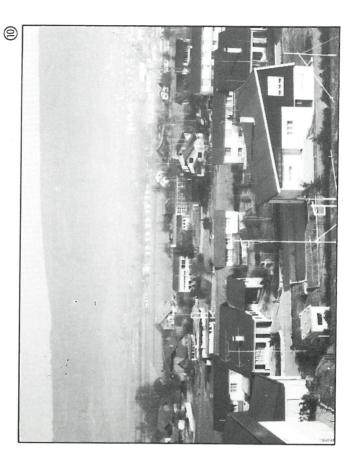
ne restait plus qu'à nommer une commission, ce qui

fut fait.

rent rien savoir de cette solution et il fallut l'a-

Les citoyens décidèrent alors de renvoyer l'affaire au conseil communal pour activer la construction. Cet aménagement complémentaire du réseau d'alimentation en eau du village est donc partiellement dû au préfet qui soutint les plaignants. Pour sa part, le conseil reprit la question lors de sa séance du 13 février 1886 et il nomma ... une nouvelle commission.





DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE (1961 à 1978)

. 1'169'261	48 Fr	51'342 m ²	TOTAUX:
-1	1	1'200	1978 30.4.
81'289	1	725	1977
132'630	ī	1	1976
221'630	4	4,297	1975
23'175	٢	1'992	1974
85'827	ω	2'810	1973
103 784	7	7'476	1972
223'881	11	13'000	1971
181 170	2	3'075	1970
48 455	2	1'629	1969
3'224	5	4'661	1968
8'963	2	2'092	1967
6'933	1	320	1966
10,000	1	1,005	1965
5'860	I	}	1964
23'197	ω	2'236	1963
5'702	I	1	1962
4'131	5	4'824	1961
Frais infrastr. Fr.	Nombre de bâtiments	Surface bourgeoise vendue m ²	Années Sur bou ver

d'école, et Cuttat François-Joseph, fils de feu Chariatte, ancien receveur, Joseph Chariatte, régent semblée nomma trois représentants: MM. Joseph blissement d'une nouvelle fontaine communale. L'assur la demande de Charles Cuttat au sujet de l'éta-Joseph. Armés des pleins pouvoirs d'agir au nom de tecture. la commune pour eux-mêmes, ils allèrent donc à la Pré-

l'assemblée.

Le 20 décembre de la même année, les délégués firent

rapport et le jugement préfectoral fut communiqué à

eau le village de Rossemaison. Invoquant le décret du $\grave{a} ext{-}\mathit{fait}$ insuffisantes pour alimenter convenablement $d' ext{-}$ se, la source fournit encore 32 litres à la minute et vaient considéré que même par la plus grande sécheresactuelles est bien suffisante pour fournir de l'eau et l'autre à la partie est près de l'embranchement village, soit une à la partie sud du haut du village cas d'incendie, il admit qu'il était nécessaire d'éque les trois fontaines publiques actuelles sont toutcédent et voici quelques extraits de sa décision. Ed'une manière plus complète. qu'au surplus il est facile d'augmenter encore le voà une quatrième fontaine. En effet, les experts ades chemins de Courrendlin et Delémont. Il conclut: 31 janvier 1884, sur l'organisation des secours en tant venu visiter les lieux, M. Péteux avait estimé Le préfet avait rendu son verdict le 23 octobre préla source qui alimente les trois fontaines publiques tablir au moins encore deux fontaines publiques au lume d'eau fourni par la source, en captant celle-ci

sons du quartier sud du village une bonne source qui l'établissement d'une cinquième fontaine. Il ne repeut être amenée à peu de frais dans ce quartier pour Le préfet constata qu'il existe à proximité des maitrop dispersées et que les frais seraient trop im-Montchaibeux parce qu'elles produisent du tuf, sont tint pas comme judicieux le captage des sources du

Seules, les constructions sur terrain bourgeois sont mentionnées. Depuis 1961 à ce jou θ , l0 autres habitations familiales ont été construites sur terrain privé, ce qui porte à 58 le nombre d'habitations nouvelles.

Concernant l'infrastructure, les frais pour l'extension du réseau électrique et les frais de captage d'eau sont compris.

L'augmentation de la population, après ces construc-

Frais d'infrastructure, par habitant : environ Fr. 5'410.-.

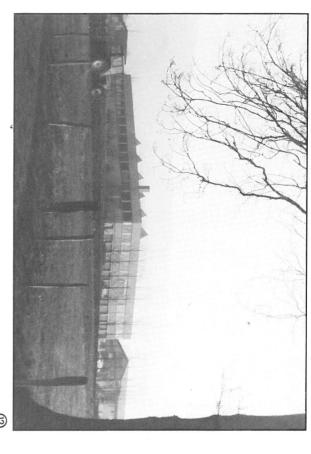
tions nouvelles, se chiffre à 216 unités.

Surface moyenne des parcelles bourgeoises vendues $1.070~\mathrm{m}^{-2}$.

D. Frund

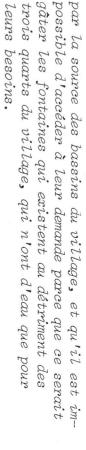


8



6

12) 4



Rien n'était donc réglé et l'orateur fit la proposition que ce nouveau bassin soit aménagé à condition que tous les propriétaires auxquels il a été accordé le droit de prendre des sources sur la propriété bourgeoise cèdent gratuitement et sans indemnité ces droits à la commune pour que celle-ci puisse s'en servir pour alimenter le dit bassin.

Cette proposition était manifestement en contradiction avec la décision prise le 5 décembre 1874, soit onze ans auparavant.

Une deuxième intervention apporta une nouvelle proposition: engager des experts. Les citoyens répliquèrent du tac au tac que les habitants du village sont les meilleurs experts puisqu'ils ont pour eux l'expérience de nombre d'années et la proposition fut retirée. Ces experts étaient-ils impartiaux ?...

Jamais deux sans trois!, dit-on. Il y eut donc une troisième proposition: voter la création d'un quatrième bassin devant être alimenté par la source principa-le. Et pour corser les débats, un petit malin estima judicieux de revendiquer ceci: Si on crée un quatrième bassin pour la partie orientale du village, qu'il en soit aussi établi un pour la partie dite Sur le Courtil... Attendu que plus personne ne demandait la parole, la discussion fut close et on passa au vote. Le maire remplissant les fonctions de scrutateur comptée par 18 voix.

La suite logique d'une semblable décision apparaît déjà dans le procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 1885. En effet, ce jour-là, il fallut désigner une personne pour représenter la commune qui était citée à comparaître à l'audience de M. le Préfet. Il s'agissait de se concilier si possible ou voir statuer

LES FONTAINES DE ROSSEMAISON

(suite et fin)

En 1885, le 2 mai, l'assemblée fut interpellée par Joseph Cuttat, administrateur postal. Il demanda l'autorisation de prendre l'eau au tuyau de la fontaine publique du Ménil au moyen d'un robinet placé dans la cuisine de sa maison ou éventuellement de la prendre dans le bassin même. L'assemblée refusa catégoriquement, considérant que l'eau suffit à peine, en temps de sécheresse, à alimenter normalement les fontaines publiques.

une commission pour voir où on pourrait placer un quanant de la source communale.L'assemblée décida, après une courte discussion qui n'éclairait rien, de nommer trième bassin, si l'eau suffisait à l'alimenter en mê-Ces messieurs ne perdirent point leur temps en vaines du bassin de fontaine vers la Croix jusqu'à un emplal'eau sur le territoire communal, puis il dit que les 120 mètres, le prix des tuyaux serait de Fr. 1,50 le et on se contenterait pour le moment d'un auge en ... bois. Après une intervention sur le thème bien connu sources, qu'ils reviennent à la charge pour qu'on émandent une répartition plus équitable des eaux vepropriétaires de la partie orientale du village decontre 12, on nomma Clémençon, maire, Justin Steulet bre 1885 déjà, ils firent rapport à l'assemblée. Le maire s'exprima à peu près comme suit : La distance accordée à Charles Cuttat et consorts de prendre de Quelques mois plus tard, le 6 septembre 1885, cinq me temps que les trois déjà existants. Par 13 voix mètre, la borne (ou chèvre) reviendrait à Fr. 30.cement choisi pour en établir un nouveau serait de parlottes ou démarches oiseuses car, le 12 septemdu manque d'eau, un opposant évoqua l'autorisation et Auguste Cuttat pour s'occuper de cette affaire. mêmes propriétaires ne sont plus contents de leurs tablisse un quatrième bassin, devant être alimenté

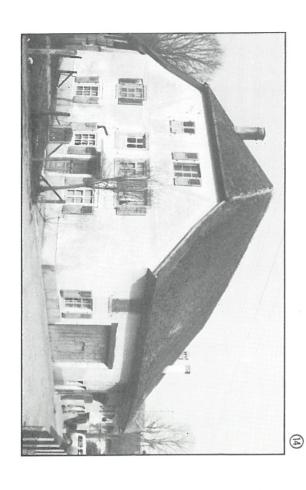
LE VIEUX VILLAGE DURANT CES 60 dernières années

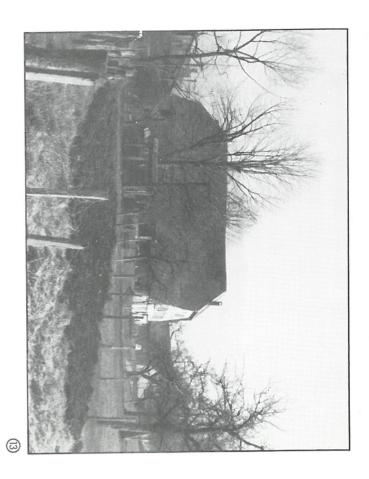
A cette époque, la population de notre village se montait à environ 250 personnes. Les bâtiments ne possédaient que peu de confort. Certains n'avaient, ni eau courante, ni électricité. A part les fontaines, il y avait encore quelques puits. Environ 50 enfants fréquentaient la classe unique du village. Ce n'est qu'en 1920 qu'une seconde classe fut créee à l'étage supérieur, habité jusqu'alors par une famille. Depuis 1960, nous possédons une école toute moderne avec plusieurs classes, halle de gymnastique, bureau communal et places de jeux.

La bourgeoisie favorisait encore ses ressortissants, puisque chaque famille bourgeoise avait droit à 3 ou 4 parcelles de terre au Montchaibeux. C'était les années de crise et chaque famille cultivait son lopin et gardait quelques pièces de bétail. Ce revenu accessoire était fort apprécié. Tout cela a bien changé depuis.

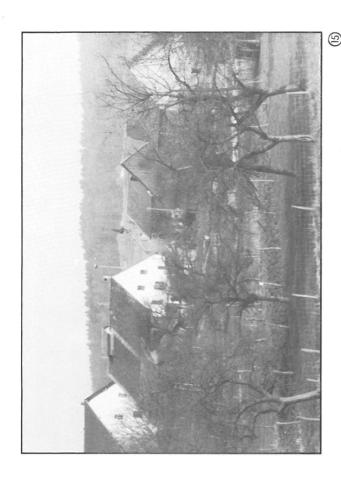
Sur le plan construction, la situation n'a guère évolué au vieux village, puisque seulement 10 nouveaux bâtiments ont été construits. Durant ces 50 dernières années, nous avons eu à déplorer 4 incendies de bâtiments ainsi qu'un incendie de forêt. Il n'y eut que 3 reconstructions. Quant à la forêt du Montchaibeux, les dégâts étaient assez importants. La cause supposée était l'imprudence d'un fumeur.

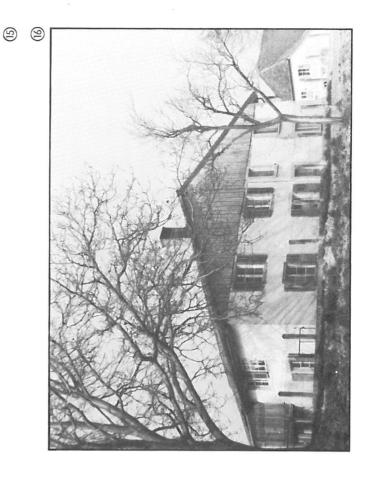
Depuis une dizaine d'années, notre nouveau village a connu le développement de toutes les localités proches de la ville. C'est tout un quartier résidentiel qui s'y est construit. A part quelques inévitables petits frottements, l'entente est parfaite entre les deux parties. Grâce à cet essor, la commune qui était obérée est devenue une commune à bonne capacité financière.













C'est au sein de ce nouveau quartier que nous avons construit, il y aura 10 ans en 1979, notre nouvelle chapelle dédiée à Notre-Dame de la Salette. Les charges de cette nouvelle construction ont été en partie assumées par la paroisse de Courrendlin. La bourgeoisie de Rossemaison a offert le terrain et le bois de charpente. Les paroissiens du village ont été sollicités par une quête qui, grâce à leur générosité, a rapporté plus de Fr. 4'000.-. Quant aux 2 cloches, ce sont le parrain et la marraine qui ont contribué au paiement d'une bonne partie de la facture.

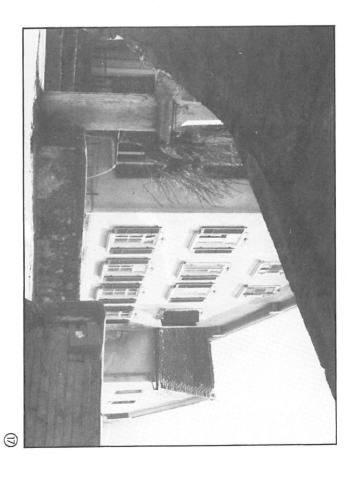
Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la presque totalité des familles vivaient de l'agriculture en tant qu'activité accessoire. On ne comptait que quatre véritables exploitations agricoles. Les autres gens avaient 3 ou 4 vaches au plus et travaillaient, soit au village, soit à l'extérieur.

A Rossemaison, on trouvait 2 menuisiers, 2 charrons, 2 mécaniciens fabriquant de l'outillage et réparant les premières voitures, 1 artisan faisant des râteaux entièrement en bois, 1 tailleur, 1 cordonnier, 1 vendeur -réparateur de vélos, 1 voiturier, 1 bûcheron, 1 épicier, 1 restaurateur, un pattier, 2 couturières, 1 marchand de bétail, des domestiques. L'ouvrier qui se rendait à Delémont, Choindez ou dans les villages environnants étaient mineur, fondeur, tourneur, ébarbeur, employé dans la métallurgie, voiturier, cheminot, journalier, installateur, électricien, horloger, maçon.

Autrefois, on travaillait 12 à 13 heures par jour, en moyenne, 6 jours par semaine, sans vacances payées, ni assurance maladie. Malgré tout, on était satisfait de son sort, car nous étions à peu près tous logés à la même enseigne et nous nous contentions du peu que nous avions.

Voilà en bref une vision plus ou moins complète de la vie autrefois à Rossemaison.

Marc Cuttat



Les photographies reproduites dans ce numéro ont été mises gracieusement à disposition par les personnes et maison suivantes :

Francis Cuttat: Nos 1, 5, 17, 21, 25, 28

Denis Frund: Nos 2, 10

Claude Girardin: No 6

Gilbert Lovis: Nos 3, 4, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 22, 23, 24,

Perrochet SA,

Lausanne:

Nos 11, 18